

JAV

JAZZ & MUSIQUES ACTUELLES

Formation professionnelle / Cours certifiant
Artiste Musicien-ne des Musiques Actuelles

MODALITÉS D'ADMISSION 26/27

Vous souhaitez intégrer un cursus
certifiant proposé à JAV ?

Suivez le guide !

NOUVEAUTÉ 2026/27 :

Cursus en 2 ans
DNEM X AMMA
en partenariat avec le CRD
Valence Romans Agglo

du 30 mars au 30 avril 2026	29 & 30 Mai 2026	10 Juin 2026
INSCRIPTIONS	AUDITIONS DEVANT JURY	RÉSULTATS DES AUDITIONS
Dossier de candidature à remplir en ligne + dépôt des pièces justificatives demandées	Les modalités d'évaluation diffèrent selon le cycle et le cursus pour le(s) quel(les) vous candidatez. Elles sont explicitées dans la deuxième page de ce document. Pour plus de précisions, consultez le règlement d'admission.	Après délibérations du jury, les résultats et documents vous seront envoyés par mail à l'adresse mentionnée dans votre dossier
DOSSIER DE CANDIDATURE ICI		
Si vous êtes admissible, une convocation vous sera adressée par mail au plus tard le 4 Mai 2026		

LISTE DES MORCEAUX IMPOSÉS POUR LES AUDITIONS DEVANT JURY

Cliquez sur le titre pour accéder directement au morceau

SOUAD MASSI Une seule étoile	GHOST Square Hammer	IZIA Back In Town	CHET BAKER It Could Happen To You
--	---	---------------------------------------	---

Une question concernant l'audition ? N'hésitez pas, contactez-nous :
coordination@jazzactionvalence.com



processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DEMAIN SERA FORMATION



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

JAZZ ACTION VALENCE

32 av. Georges Clemenceau 26000 Valence | T : 04 75 41 89 60 | info@jazzactionvalence.com | www.jazzactionvalence.com
N° SIRET 381 699 446 00013 | Code APE : 8552 Z | Licences 2- L-R-21-26493- L-R-21-2654 | Association loi 1901
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 26 00 489 26. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

**Vous candidatez pour le Cursus certifiant
Cycle Approfondissement
(Année #1)**

Avant le 30 Avril 2026 :

Dossier de candidature à remplir en ligne, accompagné des pièces jointes :

- > un lien vidéo vous montrant en situation d'exécution d'un morceau libre (vidéo datée de moins de 6 mois)
- > une photo d'identité
- > une lettre de motivation
- > votre CV (facultatif)

Audition devant jury vendredi 29 ou samedi 30 mai 2026 :

Le·la candidat·e doit choisir et travailler 2 morceaux dans la liste imposée

Le jour de l'audition

> *Mise en loge* : épreuve de repiquage

> *Épreuve de morceau imposé* : le jury choisit un des 2 morceaux travaillés, que vous exécutez à l'identique (a minima) accompagné·e par les musicien·nes accompagnateur·trices

> *Épreuve de mise en situation* : à partir du second morceau travaillé, le jury évalue votre capacité à faire des propositions musicales inhérentes à votre instrument, en fonction des directives des musicien·ne·s accompagnateur·trice·s

> *Échange avec le jury*

**Vous candidatez pour le Cursus certifiant
Cycle Perfectionnement
(Année #2)**

Avant le 30 Avril 2026 :

Dossier de candidature à remplir en ligne, accompagné des pièces jointes :

- > un lien vidéo vous montrant en situation d'exécution d'un morceau libre (vidéo datée de moins de 6 mois)
- > une photo d'identité
- > une lettre de motivation
- > votre CV (obligatoire) avec mention du parcours musical institutionnel et/ou autodidacte

Audition devant jury vendredi 29 ou samedi 30 mai 2026 :

Le·la candidat·e doit choisir et travailler 3 morceaux dans la liste imposée

Le jour de l'audition

> *Mise en loge* : épreuve de repiquage & épreuve de théorie musicale

> *Épreuve de morceau imposé* : le jury choisit 2 des 3 morceaux travaillés, que vous exécutez à l'identique (a minima) accompagné·e par les musicien·nes accompagnateur·trices

> *Épreuve de mise en situation* : à partir du 3^{ème} morceau travaillé, le jury évalue votre capacité à faire des propositions musicales inhérentes à votre instrument, en fonction des directives des musicien·ne·s accompagnateur·trice·s

> *Échange avec le jury* : présentation de votre projet professionnel. Le projet porte sur les pistes d'insertion professionnelle en cours d'année et à l'horizon de la fin de l'année de formation

! NOUVEAU !

**Vous candidatez pour le Cursus croisé DNEM X AMMA
(en partenariat avec le CRD Valence
Romans Agglo et JAV)**

Ce cursus propose une formation croisée entre le CRD Valence-Romans Agglo et JAV en deux ans dans l'objectif de préparer à l'obtention du DNEM création contemporaine (option Musique à l'Image) ainsi que de la certification AMMA (RNCP37768 – niveau 5 / équivalent Bac +2).

Avant le 30 Avril 2026 :

Dossier de candidature à remplir en ligne, accompagné des pièces jointes :

- > un lien vidéo vous montrant en situation d'exécution d'un morceau libre (vidéo datée de moins de 6 mois)
- > un lien contenant des travaux de composition déjà effectués par le passé (youtube, soundcloud...)
- > une photo d'identité
- > une lettre de motivation
- > votre CV (obligatoire) avec mention du parcours musical institutionnel et/ou autodidacte

Travail préparatoire :

> Les candidat·es retenu·es recevront un film à mettre en musique (envoi des sujets le 4 mai 2026)

> **RENDU AU PLUS TARD LE 25 MAI 2026** par mail auprès des coordinateurs pédagogiques

Audition devant jury vendredi 29 ou samedi 30 mai 2026 :

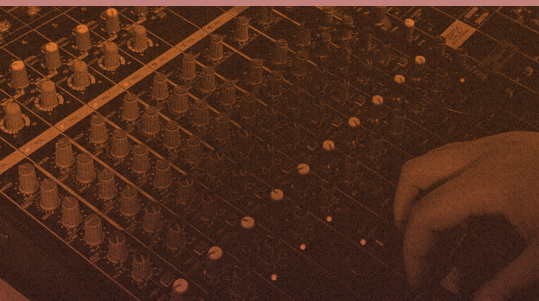
Le·la candidat·e doit choisir et travailler 1 morceau dans la liste imposée

Le jour de l'audition

> *Mise en loge* : épreuve de repiquage puis évaluation de la réussite du repiquage en jeu avec les musicien·nes accompagnateur·rices

> *Épreuve de morceau imposé* : Vous exécutez le morceau préparé à l'identique (a minima) accompagné·e par les musicien·nes accompagnateur·trices

> *Échange avec le jury* : entretien autour de la proposition musicale réalisée sur le film, le projet personnel et professionnel et les motivations du·de la candidat·e



DÉCISION DU JURY - au plus tard le 10 juin 2026

Le jury procède à une évaluation sur la totalité du parcours d'admission, aucune épreuve n'est donc éliminatoire.

Le·la candidat·e est retenu·e si une majorité de juré·es a émis un avis favorable à l'admission du·de la candidat·e dans le cursus et le cycle demandés. Dans le cas contraire, les juré·es et le responsable pédagogique proposeront un reclassement dans un cycle inférieur (si demande cycle perfectionnement) ou un plan de formation permettant au·à la candidat·e de préparer les auditions pour la prochaine session.